

non plus que ces petites scènes d'une composition ingénieuse et variée, d'un dessin correct, d'un coloris sobre et élégant, que ces têtes minuscules pleines de finesse et d'expression, aient été peintes par quelque ouvrier d'une fabrique de manuscrits.

Toutes les peintures du livre n'ont pas la même valeur, nous croyons reconnaître le faire de quatre artistes qui y travaillèrent, et ces artistes n'avaient pas un talent égal; seize ou dix-sept sujets sont bien inférieurs aux autres qui sont, nous le répétons, charmants, les grisailles surtout.

Notre manuscrit porte, sur la marge inférieure du premier feuillet, un écu *échiqueté d'or et de gueules*, tenu par deux anges et entouré du collier de la Toison d'or, qui est celui de Philippe de Ternant, l'un des premiers chevaliers de cet ordre. Ce blason nous donne approximativement la date du manuscrit, qui ne peut-être antérieur à 1430, année de la création de la Toison d'or, ni postérieur à 1458, année de la mort de Philippe de Ternant, seul membre de sa famille, qui ait été décoré de l'ordre de Bourgogne, et nous serions tenté d'assigner à l'œuvre une date rapprochée de la mort du sire de Ternant. En effet les costumes sont bien ceux de 1450 à 1460: les chevaliers et les hommes d'armes sont couverts de l'armure entière en fer plat, et coiffés de l'armet ou de la salade; les autres personnages sont vêtus en général de la courte tunique avec ceinture à la taille, et leur coiffure est le chaperon ou le chapeau à haute forme et à petits bords en usage à la fin du règne de Charles VII.

Les femmes portent la taille haute, ouverte sur le devant, avec collet à revers, la jupe peu ample et les manches plates, l'immense bourrelet nommé aton, ou le hennin adopté par Isabeau de Bavière.

L'architecture des monuments figurés, dont quelques-uns sont colorés en rose, est celle du milieu du quinzième siècle.

Avant de décrire le manuscrit, il convient de faire connaître celui pour qui il fut composé.

La famille de Ternant prenait son nom d'un fief important, situé en Nivernais sur la frontière de l'Autunois<sup>1</sup>, que possédait Hugues de Ternant en 1240, et dont Guillaume de Ternant, chevalier,

<sup>1</sup> Ternant est actuellement une commune du canton de Fours (Nièvre).